

# Bordereau de signature

## 036/BUR Ratio promus-promouvables LTN2017



Signataire	Date	Annotation
nathalie toulze, <i>SADM</i>	10/10/2016	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	10/10/2016	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	14/10/2016	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	14/10/2016	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-14)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : vendredi 14 octobre 2016 (2016-10-14)

*Acquitté en PREFECTURE le 14/10/2016*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize et le trente du mois de septembre, à dix heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Jean-Paul RAYNAUD.

**Participent à la séance :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,  
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND, Jacques THOUROUDE.

**Absents excusés :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Michel BOUAT.

**Secrétaire :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.  
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 3/ votants : 3.

Date de la convocation : 23 septembre 2016.

~~~~~  
~~~~~  
**RAPPORT N°036/BUR – 09/16**

**OBJET : Ratio promus-promouvables permettant l'avancement au grade de lieutenant hors classe et 1ère classe pour l'année 2017**

Le Président rappelle :

- la délibération du CASDIS du 15 novembre 2013,
- la délibération du bureau du CASDIS du 11 septembre 2014,
- la délibération du bureau du CASDIS du 10 février 2016,

fixant le ratio promus-promouvables permettant l'avancement aux grades de lieutenant hors classe et lieutenant de 1ère classe au titre des années 2014 à 2016.

Pour l'année 2017, étant considéré :

- l'organigramme fixant les postes accessibles aux grades de lieutenant hors classe et de 1ère classe ;
- les conditions d'accès au grade de lieutenant de 1ère classe qui seront remplies pour :
  - 6 lieutenants de 2ème classe au titre des mesures transitoires ;
  - aucun au titre des mesures pérennes ;
- les conditions d'accès au grade de lieutenant hors classe qui, au titre des mesures pérennes, sont :
  - pour 75% après réussite à un examen professionnel, dont les épreuves de la session 2016 n'auront lieu qu'en 2017 (écrit en janvier, oral en mai) et que 2 candidats s'y présentent ;
  - pour 25 % par avancement au choix, pour lequel 1 seul lieutenant de 1ère classe remplira les conditions pour l'accès au grade de lieutenant hors classe ;

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

*Acquitté en PREFECTURE le 14/10/2016*

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider un taux de promotion de 100% au titre de l'année 2017 pour l'avancement au grade de lieutenant 1ère classe,
- de valider un taux de promotion de 100% au titre de l'année 2017 pour l'avancement au grade de lieutenant hors classe.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 14/10/2016

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***Acquitté en PREFECTURE le 14/10/2016***